

Compléments n°2 à la demande de permis de construire n° PC 030 056 20 R0009

Centrale Photovoltaïque au sol

Lieu-dit « Les Bois d'en Bas »

Commune de La Bruguière (30580)

Septembre 2021

Avec la participation de :



AGENCE 2BR
SARL BOUILLIER, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES URBANISTES ET PAYSAGISTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU DOSSIER

PRÉAMBULE

PC2 PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PC2.2 – Plan de masse paysager des installations	A3
PC2.3 – Plan d’implantation	A0

PC3 PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PC3.2 – Coupes d’implantation des panneaux	A0
--	----

PC4 NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

PC4 – Notice	A3
--------------	----

PC6 DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D’APPRECIER L’INSERTION DU PROJET

PC6a – Perspectives d’insertion	A3
---------------------------------	----

PC11 ETUDE D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL

PC11 – Mise à jour de l’étude d’impact environnemental	A3
--	----

PRÉAMBULE

Préambule

La société URBA 123, filiale à 100 % du groupe URBASOLAR, développe un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Bois d'en Bas », sur la commune de La Bruguière (30580).

La demande de permis de construire a été déposée le 21/12/2020 sous le numéro PC 030 056 20 R0009. Un premier complément au dossier a été déposé le 08/04/2021.

Suite à une observation de la DDTM 30 (email au maître d'ouvrage en date du 28/07/2021), le local de maintenance doit être déplacé hors de la zone inondable.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU de la commune de La Bruguière, la société URBA 123 s'est engagée à mettre en œuvre une mesure paysagère supplémentaire afin de réduire davantage les incidences du projet de centrale solaire sur la perception du grand paysage depuis la RD 128. Cette mesure de création/renforcement d'une haie paysagère vise à augmenter l'atténuation de la perception de l'installation depuis la RD 128 :

« L'aspect paysager dans la zone de perception immédiate, depuis la RD 238, a été pris en considération lors de la conception du projet, avec le retrait de 50 m de la route et la mise en œuvre d'un débroussaillage alvéolaire. Néanmoins, le porteur de projet prend bonne note des observations laissées au registre d'enquête publique concernant ce volet. Sous réserve de compatibilité avec les prescriptions du SDIS 30 en matière de débroussaillage, il s'engage à conserver des formations arbustives naturellement présentes le long de la clôture du côté de la départementale RD 238, complétées au besoin par une plantation d'essences adaptées au milieu. Les vues de la centrale depuis la RD 238 s'en trouveront significativement atténuées. » (réponse de la commune de La Bruguière du 26/07/2021 au procès-verbal de synthèse du Commissaire Enquêteur)

Pour rappel, l'article 13 du règlement de la future zone Npv précise :

« En secteur Npv - Dans le cas où des haies seraient implantées, elles seront composées d'essences locales. Les haies de clôtures seront constituées d'essence locales et variées, non répertoriées comme envahissantes. Une haie doit être composée d'au moins 3 essences différentes. Les bassins et les noues de rétention, d'infiltration des eaux pluviales seront obligatoirement végétalisés. Il est recommandé l'utilisation d'essences non allergisantes pour la réalisation des haies ou massifs. La plantation de haies de cyprès, thuyas, genévriers est fortement déconseillée. Une solution de diversification végétale pour la réalisation de haies en climat méditerranéen doit être recherchée. »

L'implantation de la future haie respectera ces dispositions.

Le présent complément met à jour le dossier de demande de permis de construire et l'étude d'impact sur ces différents points.

PC2

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PC2.2 Plan de masse paysager des installations mis à jour

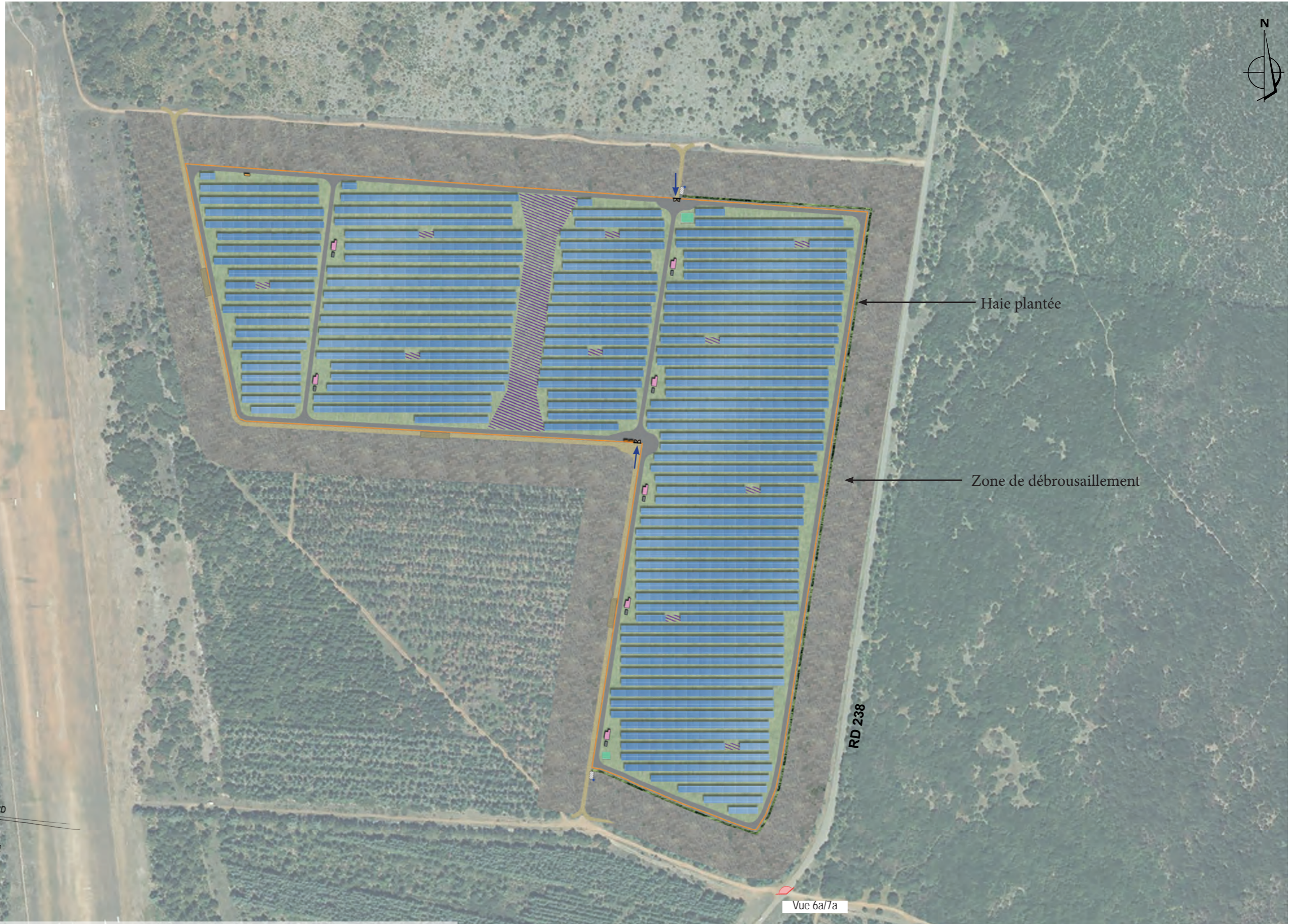
PC2.3 Plan d'implantation mis à jour

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

PC2.2 - PLAN DE MASSE PAYSAGER DES INSTALLATIONS - échelle 1/4 000e

LEGENDE :

- Piste de circulation lourde
- Clôture
- Table photovoltaïque
- Poste de transformation
- Local de maintenance
- Poste de livraison
- Portail d'entrée
- Haie plantée
- Aire de croisement
- Entrée du site
- Piste DFCI
- Citerne 120m3
- Citerne 60m3
- Aire d'inspiration
- Poteau d'incendie
- Secteurs mis en défens
- Localisation des points de vue

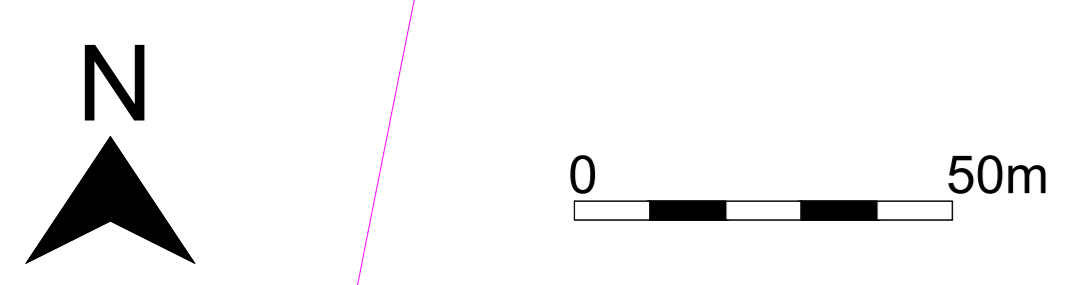


AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Aérienne - google earth - Echelle : 1/4000ème

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Plan masse sur planche A0



Construction d'une centrale photovoltaïque

ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME

30580 LA BRUGUIÈRE

urbpa 123 ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen
34961 MONTPELLIER tel : 04.67.64.48.44

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAÎTRE D'ŒUVRE

2BR
Architecture

502 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON (tel) 04 78 83 61 67
54 rue de St-Maurice de Gourdon - 69003 MEKINBEUX (fax) 04 78 83 64 62
agence.lyon@zbr.fr

PC

N° Dossier
20 085

Phase
PC

Index
02

Date
13 / 09 / 2021

Échelle
1/1000e


PC 2.3 - Plan masse technique du projet

AGENCE ZBR
502 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON
54 rue de St-Maurice de Gourdon - 69003 MEKINBEUX
Tel : 04 78 83 61 67
Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@zbr.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Remarques :
(Non défini)

01	14/09/2021	200	MODIFICATION DU PLAN DE MASSE - déplacement du local de maintenance et ajout d'une haie paysagère
02	09/09/2021	100	Plan original



Légende :

	Haie plantée		Création de noues/fossés
	Clôture (h=2m)		Table photovoltaïques
	Portail (l = 6 m)		Poste de transformation
	Piste de circulation lourde		Caméra dôme motorisée
	Citerne 120m³		Accès au site
	Citerne 60m³		Aire de croisement
	Local maintenance		Aire d'aspiration
	Poste de livraison		Poteau d'incendie
	Boisements conservés en l'état		Limite cadastrale
	Point de vue		Secteur mis en défens
	Zone avec surélévation des tables de 0,40 m		Zone avec surlargueur des allées de 1,50 m
	Limite bande débroussaillée au titre des obligations légales de débroussaillage (50 m à partir de la clôture)		

PC3

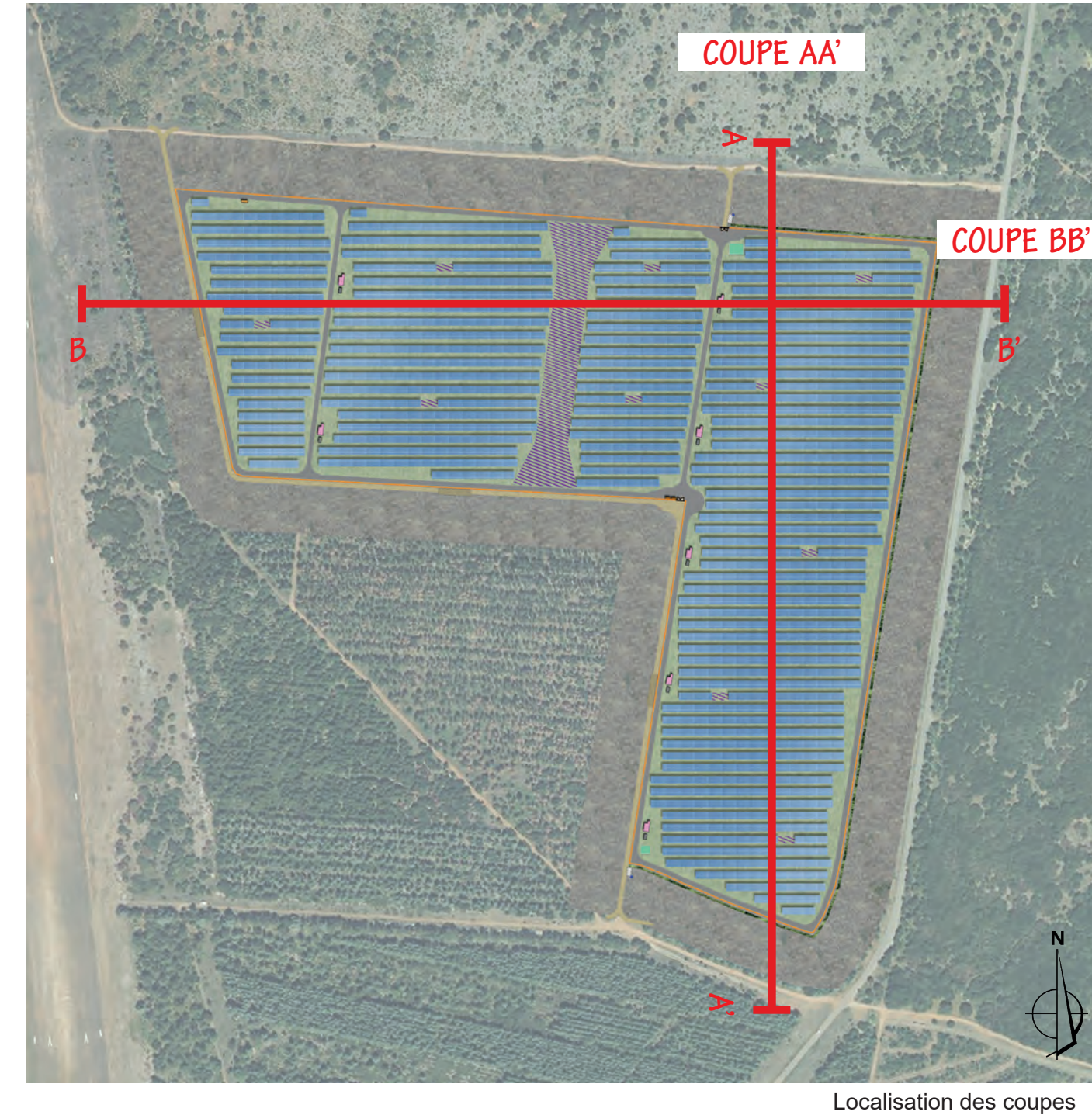
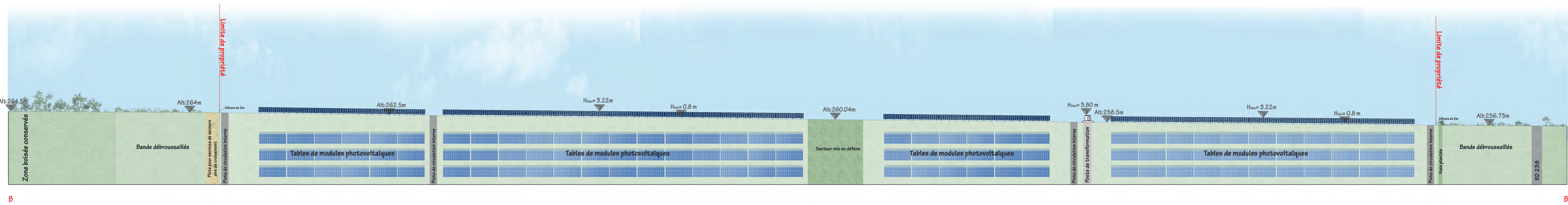
PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PC3.2 Coupes d'implantation des panneaux mises à jour

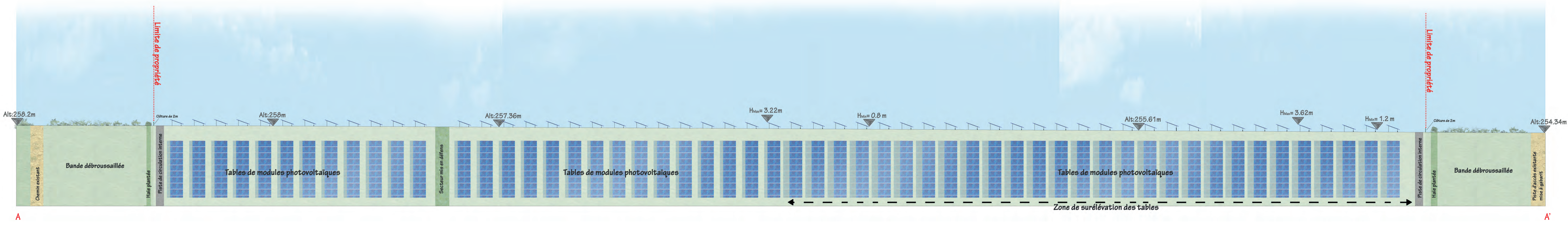
AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr




Coupes sur planche A0

COUPE BB' : OUEST / EST DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - échelle 1/500e



COUPE AA' : NORD / SUD DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - échelle 1/500e



 Construction d'une centrale photovoltaïque													
ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME 30580 LA BRUGUIÈRE													
MAITRE D'OUVRAGE urba 123	ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER tel : 04.87.04.40.44												
MAITRE D'OEUVRE ZBR Architecture	 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON 5a route de St-Maurice de Gourdans 69100 MEXIMIEUX (tel) 04 78 83 61 67 (fax) 04 78 83 64 62 agence.lyon@zbr.fr												
N° Document PC	PC3.2 - COUPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX  AGENCE ZBR SARL 582 allée de la Sauvegarde 69009 LYON (tel) 04 78 83 61 67 (fax) 04 78 83 64 62 Email : agence.lyon@zbr.fr												
N° Dossier 20 085													
Phase PC													
Index 02													
Date 13 / 09 / 2021													
Niveau de référence à G.D. 1/500e	Remarques : (Non défini)												
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice</th> <th>Date</th> <th>Dessinateur</th> <th>Objet de la modification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>02</td> <td>13-09-2021</td> <td>ZBR</td> <td>MODIFICATION DU PLAN DE MASSE - déplacement du local de maintenance et ajout d'une haie paysagère</td> </tr> <tr> <td>01</td> <td>05-02-2020</td> <td>us</td> <td>Plan original</td> </tr> </tbody> </table>		Indice	Date	Dessinateur	Objet de la modification	02	13-09-2021	ZBR	MODIFICATION DU PLAN DE MASSE - déplacement du local de maintenance et ajout d'une haie paysagère	01	05-02-2020	us	Plan original
Indice	Date	Dessinateur	Objet de la modification										
02	13-09-2021	ZBR	MODIFICATION DU PLAN DE MASSE - déplacement du local de maintenance et ajout d'une haie paysagère										
01	05-02-2020	us	Plan original										

PC4

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

PC4 Notice mise à jour

PC4. Notice *(Les éléments modifiés sont surlignés en jaune)*

1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Occitanie, dans le département du Gard, sur le territoire de la commune de La Bruguière (30580), à environ 34 km à l'Est du centre-ville d'Alès, et à environ 9 km au Nord d'Uzès. Cette commune appartient à la Communauté de Communes du Pays d'Uzès.

Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit « Les Bois d'en Bas » à environ 3 km au Sud du bourg de La Bruguière, à l'Ouest de la D238 et à proximité de l'aérodrome d'Uzès. Le projet s'implante sur les parcelles cadastrales section A numéros 103 et 107, qui relèvent du domaine privé de la commune de La Bruguière.

Le projet s'implante au droit d'une plantation de résineux aux enjeux de biodiversité particulièrement limités. La topographie du site est relativement plane et s'échelonne entre 255 m et 265 m NGF. Il est entouré par la route départementale D238 et des peuplements forestiers à l'Est, les terrains de l'aérodrome d'Uzès à l'Ouest, des peuplements forestiers au Sud et une mosaïque de milieux relativement ouverts au Nord.

2- Urbanisme

La commune de La Bruguière dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par le conseil municipal le 6 février 2018.

Le terrain d'implantation du projet y figure en zone N (« Zone Naturelle et forestière »).

Une révision allégée du PLU a été prescrite par décision du Conseil Municipal en date du 15/12/2020 afin de rendre le PLU compatible avec le projet solaire. Cette procédure suit actuellement son cours.

3- Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Des travaux de terrassement seront nécessaires afin d'implanter les pistes externes pour les services de secours, les pistes internes d'entretien, ainsi que les plateformes pour les locaux techniques et les citernes incendie. Sur la majeure partie de la zone d'implantation des modules photovoltaïques, la terre végétale ne sera pas décapée. Un nivellement pourrait néanmoins être nécessaire par endroits, afin d'aplanir d'éventuels microreliefs trop marqués pour permettre l'installation des tables photovoltaïques. Etant donnée la topographie du terrain d'implantation, relativement plane et régulière, ces interventions seront limitées dans l'espace. Les surfaces impactées feront l'objet d'une revégétalisation après travaux, à l'aide d'espèces locales.

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 23,8 ha environ
- Surface des panneaux photovoltaïques posés au sol : 110 463 m² environ

La centrale sera équipée de structures fixes, orientées plein Sud et inclinées de 20°.

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur environ 1085 structures comptant environ 39 modules chacune. Ils seront d'aspect bleutés et d'une puissance unitaire d'environ 550 Wc. En raison de la proximité de l'aérodrome

d'Uzès, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre des panneaux photovoltaïques présentant une luminance maximale inférieure ou égale à 10 000 cd/m².

Le haut des panneaux est positionné à environ 3,2 m du sol et le bas, à environ 0,8 m. Environ un quart du champ photovoltaïque sera équipé de structures surélevées de 0,4 m (cf. plan de masse pour localisation). Sur ce secteur, les tables seront donc positionnées à 3,6 m du sol au point haut, et à environ 1,2 m du sol au point bas.

Chaque rangée de structures sera espacée d'environ 4,5 m entre chaque extrémité de panneaux et d'environ 11,0 m entre axes. Sur environ un quart du champ photovoltaïque les allées présenteront une surlargeur d'environ 1,5 m. (cf. plan de masse pour localisation). Sur ce secteur, l'espace entre chaque rangée de structures sera donc d'environ 6,0 m et d'environ 12,5 m entre axes.

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau Enedis de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques plusieurs installations techniques sont nécessaires :

- 7 postes de transformation ;
- 2 postes de livraison ;
- 1 local de maintenance.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie, 2 citernes souples au sol respectivement de 120 m³ de 60 m³ seront installées dans l'enceinte du parc.

c) Clôture et aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée d'une hauteur d'environ 2 m sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméras de surveillance. Ces caméras reposeront sur un mât métallique de 2,50 m. La clôture de l'installation formera un linéaire d'environ 2 253 m.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation de la petite faune, la clôture sera équipée de fenêtres « passe-faune » au niveau du sol, espacées tous les 50 m et d'une largeur de 0,25 x 0,25 m.

L'enceinte du projet sera accessible par l'intermédiaire de deux portails d'une largeur d'environ 6 m, qui permettront d'accéder à la centrale photovoltaïque le Nord et le Sud, directement depuis la D238 par des pistes d'accès.

d) Les équipements de lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la prise en compte du risque incendie, des mesures seront mises en place afin de permettre une intervention rapide des engins du SDIS. Les dispositions ci-dessous sont prévues. Elles ont été établies en concertation avec le SDIS 30 :

- Déviation de la piste DFCI U59 vers l'ouest puis le nord, jusqu'à la piste U58. Les caractéristiques du tronçon de piste créé seront celles d'une piste DFCI de catégorie 2 : largeur minimale de roulement de 4 m avec aires de croisement espacées de 500 m en moyenne (surlargeur de 2 m sur 30 m de long). Rayon intérieur de giration de 11 m minimum ;
- Bande de débroussaillage de 50 m de profondeur autour de la clôture du parc
- Pistes de circulation à l'intérieur du parc de 3 m de roulement minimum. Rayon intérieur de giration de 11 m minimum
- Parois des postes de transformation et de livraison CF 2h
- 1 citerne souple de 120 m³ au Nord, reliée à un poteau d'aspiration bleu normalisé à l'extérieur du parc. Ce poteau sera positionné en limite d'une aire d'aspiration de 4 m x 8 m parallèle à la piste d'accès ;
- 1 citerne souple de 60 m³ au Sud, reliée à un poteau d'aspiration bleu normalisé à l'extérieur du parc. Ce poteau sera positionné en limite d'une aire d'aspiration de 4 m x 8 m parallèle à la piste d'accès ;
- Panneautage informatif adapté

e) Traitement des constructions

- La clôture et les portails seront de couleur vert mousse (RAL 6005 ou équivalent) ;
- Les postes de transformation, les postes de livraison et le local de maintenance seront de couleur beige (RAL 1015 ou équivalent) ;
- Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise ;
- Les structures porteuses seront de couleur gris clair (acier galvanisé) ;
- Les voies de circulation seront réalisées en graves.

f) Traitement des espaces libres, aménagement paysager

Un retrait de 50 m minimum du parc par rapport aux limites cadastrales ou aux voiries principales a été observé par le maître d'ouvrage. En particulier, le parc est éloigné de 50 m de la route départementale D238 qui mène au bourg de La Bruguière et qui longe le parc sur un linéaire d'environ 750 m.

Les pourtours du parc seront débroussaillés sur 50 m de profondeur à partir des clôtures, c'est-à-dire que la végétation basse sera supprimée afin de réduire la combustibilité du boisement. Le porteur de projet mettra en œuvre un débroussaillage alvéolaire, conservant les plus grands arbres et quelques formations arbustives disséminées. L'entretien du débroussaillage pendant la durée d'exploitation de la centrale sera effectué préférentiellement par pâturage ovin.

Depuis la D238, en condition normale de circulation, les vues vers le site seront d'abord filtrées par les arbres et les formations arbustives conservés dans la bande débroussaillée de 50 m. Par ailleurs, sous réserve de compatibilité avec les prescriptions du SDIS 30 en matière de débroussaillage, les formations arbustives naturellement présentes le long de la clôture du côté de la départementale RD 238 seront conservées. Elles seront complétées au besoin par une plantation d'essences locales adaptées au milieu. La haie ainsi formée permettra d'atténuer significativement les vues du parc solaire depuis la RD 238. Afin de limiter l'impact visuel, les locaux techniques ne seront pas implantés côté route (cf. photomontage 6a).

La visibilité depuis la D979 vers le site d'implantation du projet est très restreinte, liée uniquement à une ouverture visuelle créée par les infrastructures de l'aérodrome d'Uzès. En condition normale de circulation, cette ouverture ponctuelle vers la zone du projet est parcourue en quelques secondes par les usagers, puis la topographie et la végétation en bordure de route masque de nouveau totalement le site d'implantation, et ce dans les deux sens de circulation. Au niveau de l'ouverture créée par l'aérodrome, les bâtiments situés au premier plan puis les boisements maintenus en bordure de la piste d'atterrissage masquent la bande débroussaillée du parc solaire. Celui-ci ne sera donc pas perceptible depuis la D979, seul un éclaircissement de la cime des arbres dû au débroussaillage pouvant être constaté (cf. photomontage 6b).

Depuis le sommet du Mont Bouquet, situé à 10 km au Nord-Ouest, l'éloignement et l'orientation des panneaux vers le sud, font que le projet de La Bruguière sera très peu perceptible. Le projet ne sera pas de nature à détériorer la qualité actuelle du paysage offert depuis le sommet du Mont Bouquet.

g) Accès au terrain

Le site des Bois-d'en-Bas est facilement accessible depuis la route département D238. Afin d'éviter les enjeux environnementaux situés en bordure de la piste Nord, l'accès principal en phase travaux et exploitation se fera par la piste Sud, qui sera mise à gabarit. L'accès au nord sera un accès secondaire, réservé à l'accès des services de secours en cas de nécessité. Une piste périphérique d'exploitation et des pistes traversantes seront aménagées à l'intérieur du site clôturé pour accéder aux rangées de modules et aux locaux techniques.